

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 2 décembre 2020

Élargissement du service d'appui de l'armée aux établissements médico-sociaux **CURAVIVA Suisse regrette la défiance du Conseil des États à l'égard des établissements médico-sociaux.**

Hier, Conseil des États a rejeté le déploiement du service d'appui de l'armée dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées. CURAVIVA Suisse regrette cette décision. L'association de branche nationale s'indigne du fait que lors des débats, la pénurie de personnel ait été reprochée aux institutions. Cette pénurie est due à la haute contagiosité du coronavirus. Ce reproche sans fondement et le refus d'un soutien en matière de personnel sont incompréhensibles. CURAVIVA Suisse demande instamment au Conseil national de corriger aujourd'hui la décision du Conseil des États.

La situation en matière de personnel est extrêmement tendue non seulement dans les hôpitaux, mais aussi dans les établissements médico-sociaux et les organisations d'aide et de soins à domicile en raison de la multiplication des cas de COVID-19. Il est dès lors nécessaire de pouvoir compter sur l'appui de l'armée dans certaines situations, en plus des volontaires, des membres de la protection civile et du service civil. Plusieurs cantons en ont fait la demande. Le Conseil des États n'a malheureusement pas pris la mesure de ces besoins lors de sa séance d'hier et a rejeté, avec la voix prépondérante de son président, un élargissement du service d'appui de l'armée. CURAVIVA Suisse regrette cette décision.

Des reproches sans fondement entendus au Conseil des États

Lors des débats relatifs au projet, la pénurie de personnel et l'inadéquation des concepts de protection ont été reprochées à certaines institutions. Y envoyer des soldats ne serait par conséquent pas approprié. CURAVIVA Suisse rejette ces reproches généraux et sans fondement. Le COVID-19 pose de grandes difficultés aux établissements médico-sociaux.

L'accompagnement des personnes ayant besoin de soutien est extrêmement délicat, même avec des concepts de protection adéquats, car les soins et l'accompagnement nécessitent la proximité. Ces établissements doivent prendre des mesures de protection et d'isolement rigou-

reuses, tout en aménageant des lieux de rencontre et des possibilités de visite, qui ne peuvent pas être totalement exempts de risques.

Reprocher à ces institutions d'avoir du personnel malade, c'est oublier que ce personnel fait partie de la société, laquelle est actuellement confrontée à un nombre élevé de nouvelles infections. Le problème, c'est la contagiosité du virus. Or les établissements médico-sociaux contribuent à le résoudre et à améliorer la situation dans les hôpitaux : pour décharger ceux-ci, ils soignent les patientes et les patients plus longtemps dans leurs murs. Ces institutions apportent là une contribution sociale importante.

Correction demandée au Conseil national

CURAVIVA Suisse demande instamment au Conseil national de corriger la décision de la Chambre haute et de permettre aux cantons de déployer les ressources humaines nécessaires dans les établissements médico-sociaux, qui sont d'importance systémique.

CURAVIVA Suisse est l'association de branche des institutions au service des personnes nécessitant un soutien. En tant qu'association nationale, CURAVIVA Suisse défend les intérêts et les positions de ses membres au niveau fédéral, soit plus de 2'700 institutions sociales destinées aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux enfants et adolescents. En apportant un soutien actif à ses institutions membres, CURAVIVA Suisse s'engage à créer les meilleures conditions possibles pour leurs collaborateurs et, ainsi, à permettre une qualité de vie élevée de leurs résidents. www.curaviva.ch